

# FORTIS BANQUE LUXEMBOURG SA

## Emission publique de "Reverse Convertible Notes"

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG SA, filiale à 100% du Groupe Fortis, lance un nouvel emprunt de type "Reverse Convertible" d'une durée de 2 ans, ayant pour actif sous-jacent l'action **UCB**. Le coupon s'élève à 12% (brut) et le prix d'émission est de 102%.

### Portrait de la société UCB

Société pharmaceutique internationale, UCB concentre ses activités sur les symptômes de certaines maladies. Cette approche lui confère le statut de leader mondial dans les domaines de l'allergie et de l'épilepsie, grâce à ses deux médicaments phares réputés, le Zyrtec/Xyzal et le Keppra. Ces dernières années, la société belge s'est renforcée par les reprises importantes de la société biotech britannique Celltech (2004) et de la société pharmaceutique allemande Schwarz Pharma (2006), ce qui a contribué à augmenter tant le portefeuille de produits que le pipeline de nouveaux médicaments. Ainsi, UCB dispose maintenant, avec le Cimzia, d'un médicament pour le traitement de l'arthrite rhumatoïdale et de la maladie de Crohn. La stratégie actuelle d'UCB est de se concentrer sur les maladies graves affectant le système nerveux central, les infections et l'oncologie. D'où l'importance croissante accordée à la biotechnologie. En 2007, UCB a enregistré un chiffre d'affaires de 3,6 milliards EUR, dont 46% assurés aux Etats-Unis, 42% en Europe et 12% dans le reste du monde. (Source: Fortis Equity Research)

### Une Reverse Convertible... qui pourrait ne pas l'être

Cette obligation de type Reverse Convertible est émise pour une courte durée (échéance au 3 octobre 2010). Sa particularité réside toutefois dans le fait qu'elle n'acquerra effectivement le caractère d'une Reverse Convertible Note que si – et seulement si – le cours de l'action UCB franchit un plancher, fixé à 80% de son niveau de départ, à n'importe quel moment entre le 1er octobre 2008 et le 27 septembre 2010 inclus. Si ce plancher n'est jamais franchi, le capital sera d'office remboursé à 100% de la valeur nominale. Que le remboursement se fasse en espèces ou en actions UCB, l'investisseur encaissera de toute façon un coupon annuel de 12% (brut).

Rappelons ici que la particularité d'une Reverse Convertible Note consiste en un éventuel remboursement final en actions, en l'occurrence des actions UCB, au gré de l'émetteur. En contrepartie de cette éventualité, l'investisseur perçoit un coupon beaucoup plus élevé que celui d'une obligation classique.

Dans le cas présent, l'émetteur ne prendra toutefois la décision de rembourser les Notes en actions UCB plutôt qu'en liquidités que

- si le cours de l'action est inférieur à son niveau de départ au moment de la valorisation finale, d'une part,

#### ET

- si le cours de l'action est passé sous le seuil de 80% du niveau de départ à un quelconque moment entre le 1er octobre 2008 et le 27 septembre 2010 inclus, d'autre part.

#### Simulations de rendement à l'échéance (dans l'hypothèse où le plancher a été franchi)

Différence entre la valeur finale et la valeur initiale	Rendement interne brut
>0%	10,83%
0%	10,83%
-10%	6,06%
-20%	1,04%
-50%	-15,93%

#### Avertissement

Les Reverse Convertible Notes sont des instruments de placement à court terme offrant un coupon élevé. Cette haute rémunération doit être considérée comme une compensation à la faculté éventuelle dont dispose l'émetteur de rembourser les Notes à l'échéance soit en liquidités, soit en un certain nombre d'actions. En théorie, le remboursement final pourrait donc être nul dans un cas extrême. Avant de prendre une décision d'investissement, il leur est recommandé de vérifier si cet investissement est approprié compte tenu, notamment, de leurs connaissances et de leur expérience en matière financière, de leurs objectifs d'investissement et de leur situation financière et, s'ils le souhaitent, de demander conseil à un spécialiste de Fortis Banque.

Les investisseurs potentiels sont invités à lire le Prospectus de Base et les Final Terms.



# Principales caractéristiques de cet emprunt

<b>Emetteur</b>	FORTIS BANQUE LUXEMBOURG SA.
<b>Rating des Notes émises sous le Programme</b>	Moody's: Aa3 / Standard & Poor's: A+ / Fitch: AA-
<b>Profil de risque</b>	Sur base de critères fixés par Fortis, cet instrument financier est destiné à l'investisseur présentant un <b>profil dynamique</b> . Plus d'informations sur les profils de risque sur <a href="http://www.fortisbanking.be/epargneretplacer">www.fortisbanking.be/epargneretplacer</a> (cliquer ensuite sur "Etablir votre profil d'investisseur").
<b>Montant total</b>	Minimum 1 million EUR et maximum 50 millions EUR.
<b>Titres</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Valeur nominale: 1.000 EUR.</li><li>- Code ISIN: XS0384893995 - Série 2229.</li><li>- Titres au porteur scripturalisés représentés par un titre collectif. Pas de livraison physique possible. Les obligations ne sont livrables que sous forme d'une inscription en compte-titres.</li><li>- Conservation gratuite en Compte-titres Fortis<sup>1</sup>.</li></ul>
<b>Service financier</b>	Gratuit auprès de Fortis Banque en Belgique.
<b>Coupon</b>	12% (brut) payable à terme échu le 3 octobre 2009 et le 3 octobre 2010.
<b>Echéance</b>	3 octobre 2010, ce qui correspond à une durée de 2 ans.
<b>Date d'émission et de paiement</b>	3 octobre 2008.
<b>Prix d'émission</b>	102%.
<b>Prix de remboursement</b>	100% en espèces <b>OU</b> un certain nombre d'actions UCB, calculé sur base de la formule suivante: $\frac{1.000 \text{ EUR}}{\text{Valeur initiale des actions livrées}}$ <ul style="list-style-type: none"><li>- Les fractions d'action UCB seront payées en cash.</li><li>- La valeur initiale de l'action UCB sera égale au cours de clôture de l'action du 30 septembre 2008 sur Euronext Bruxelles.</li><li>- Le niveau plancher déterminant le caractère Reverse Convertible de la Note sera égal à 80% de la valeur initiale.</li><li>- La valeur finale de l'action UCB correspondra au cours de clôture du 27 septembre 2010 sur Euronext Bruxelles.</li></ul>
<b>Taxe sur opérations de bourse (TOB)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- A la souscription: néant.</li><li>- A l'achat ou la vente sur le marché secondaire: 0,07% (max. 500 EUR par opération).</li></ul>
<b>Cotation</b>	Les Notes seront cotées sur la bourse de Luxembourg. Fortis Banque sera <i>market maker</i> sur le marché secondaire. Rien ne garantit toutefois le développement d'un marché actif permettant la négociation des Notes. Le marché des Notes peut s'avérer limité et peu liquide. L'investisseur qui voudrait vendre ses Notes avant leur remboursement devra donc les vendre au prix du marché, qui pourra être inférieur ou supérieur à la valeur nominale des Notes
<b>Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique</b>	Les revenus de titres de créances étrangers encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 15%. Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés.
<b>Prospectus</b>	Les investisseurs sont invités à lire attentivement le Prospectus de Base, rédigé en anglais et daté du 13 novembre 2007, ainsi que les Conditions Définitives (Final Terms) rédigées en anglais et datées du 1er septembre 2008, et à considérer la décision d'investir dans ces obligations à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises et, plus particulièrement, des informations mentionnées dans la section "Considérations pour l'investisseur – Facteurs de risques". Un résumé en français du Prospectus de Base est également tenu à leur disposition. Tous ces documents peuvent être consultés sur notre site Internet <a href="http://www.fortisbanking.be/epargneretplacer">www.fortisbanking.be/epargneretplacer</a> (cliquer ensuite sur "Obligations", "description" et "émissions en cours").

<sup>1</sup> Il appartient aux investisseurs de se renseigner quant aux frais que pourraient leur réclamer d'autres établissements financiers.

Le présent document est une information commerciale. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements. Etabli sur base du prospectus (voir ci-dessus), le présent document est fourni à titre purement informatif. L'information contenue dans le présent document ne constitue pas du conseil en investissement. Pour plus d'informations sur les risques liés au type d'instrument financier dont traite le présent document, veuillez vous référer à notre "Brochure d'information – Instruments financiers" disponible dans toute agence Fortis.

## COMMENT SOUSCRIRE?

La période de souscription court **du 1er au 26 septembre 2008** (clôture anticipée possible en cas de sursouscription ou de modification des conditions de marché).

Vous pouvez souscrire à ce nouvel emprunt via **PC banking** or **Phone banking** (au 078/05 05 02) ainsi qu'aux **guichets de toute agence Fortis**.

Si vous souhaitez de plus amples informations sur cette opportunité d'investissement ou sur toute autre, contactez notre **Service Clients au 02/433 40 32**.